



DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2020DC0035

OBJET : CCAS - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES COMMISSION PERMANENTE 5 JUIN 2020

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° VILLE_202DL025 du conseil d'administration du 25 juin 2020, portant délégation du conseil d'administration au président et à la vice-présidente,

VU la délibération du conseil d'administration n° 023/2014 du 29 avril 2014 fixant le règlement intérieur,

VU la délibération du conseil d'administration n° 040/2014 du 13 novembre 2014 portant approbation du règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative du CCAS de Corbas,

CONSIDÉRANT que l'avis favorable de la commission permanente émis au cours de la séance en date du 5 juin 2020 répond aux critères d'attribution énoncés au règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'accorder des aides aux familles en difficulté conformément au tableau ci-annexé pour un montant total de 624,95 € (six cent vingt-quatre euros et quatre-vingt-cinq cents).

ARTICLE 2 : Les aides versées seront imputées au chapitre 65, fonction 5234, compte 6562 du budget du CCAS.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

DECISION COMMISSION PERMANENTE - 5/06/2020

Membres présents : A.VIOLLET, G.PUTHOD, N.RENÉ, S.KACI

Mme Dalila BEKHALED-OULHATRI, Directrice de l'Action Sociale
 Mme Sophie STELMAZYK, Assistante Sociale

| DEMANDEUR | AIDE ACCORDEE | NATURE DE LA DEMANDE | CREANCIER | OBSERVATIONS |
|--------------|---------------------------------------|---------------------------------|--|---|
| 69960 CORBAS | Secours non remboursable: 125€ | Aide au transport | Versement direct Monsieur 69960 CORBAS RIB : FR7613825002000470462993856 | A préciser lors du virement: Aide CCAS |
| 69960 CORBAS | Secours non remboursable : 299,99€ | Aide à l'achat d'électroménager | MDA ST Priest 190 Route de Grenoble 69800 St Priest RIB : FR7610278072430002062341795 | A préciser lors du virement: Aide CCAS Devis D01650100000065 |
| 69960 CORBAS | Secours non remboursable : 199,99€ | Aide à l'achat d'électroménager | BOULANGER ZAC Champ du Pont 69800 St Priest RIB : | A préciser lors du virement: Aide CCAS Devis pour code article 1124773 |

Directrice de l'Action Sociale
 Mme Dalila BEKHALED-OULHATRI



Le Président
 M. Alain VIOLLET

Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Publié le



ID : 069-266910413-20200703-CCAS_2020DC0035-AU

Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Publié le



ID : 069-266910413-20200703-CCAS_2020DC0035-AU